

## **Prise de décision et *travail émotionnel*. L'exemple de l'inscription à la MDPH des enfants d'origine chinoise à Paris**

*Simeng WANG, doctorante en sociologie, Centre Maurice Halbwachs (CNRS-EHESS-ENS)*

simeng.wang1017@gmail.com

Cette étude se réalise dans le cadre d'une thèse de sociologie portant sur « l'impact de l'immigration sur la santé mentale : l'exemple des migrants chinois et de leurs descendants à Paris ». J'analyse ici, en prenant comme perspective la position des parents chinois, comment ces derniers réagissent-ils à la proposition d'une inscription de leur enfant à la MDPH initiée par les professionnels de santé en psychiatrie.

Depuis septembre 2010, je conduis d'une part en psychiatrie<sup>1</sup> des observations participantes lors de réunions d'équipe et de consultations avec des familles d'origine chinoise, et des entretiens semi-directifs avec des professionnels de santé – j'y tiens le triple rôle d'interprète, de médiatrice et de stagiaire sociologue ; d'autre part, en fonction à la fois de l'avis favorable du psychiatre référent et de l'accord de la famille, j'effectue également, dans les sphères plus privées de la vie des familles chinoises, des entretiens semi-directifs, individuels ou collectifs, auprès des patients mineurs, de membres de leur famille, et parfois, de leurs professeurs.

À travers plusieurs extraits d'entretien et descriptions des scènes d'interaction en consultation, j'examine les rapports entre émotions affichées et raisonnements sous-jacents de ces parents lors de l'activité décisionnelle (Strauss, 1992 ; Sallé, 2006). D'une part, en faisant référence à la notion de *travail émotionnel* (Hochschild, 1975; Thoits, 1990; Julien, 2009), je distingue une prise de décision en trois temps : stade du choc à la première annonce ; stade de la rationalisation lors des réflexions en famille ; stade de l'anticipation du *travail émotionnel* pour l'enfant après la signature officielle au dossier. D'autre part, dans l'approche en termes de classe sociale, je démontre la logique d'inscription de l'enfant. Les parents prennent la décision à l'aune de deux considérations étroitement liées: l'inscription à la MDPH ouvre-t-elle le champ des possibles ? Pour qui – enfant ou famille tout entière – ce champ des possibles s'ouvre-t-il ? Autrement dit, mesurer d'un côté les capitaux détenus – économique, administratif, culturel et social – et de l'autre les capitaux potentiellement acquis *via* cet acte d'inscription, occupe le noyau de la prise de décision des parents. En même temps, ces derniers justifient cette décision en s'appuyant sur leurs propres trajectoires migratoires, et selon leur besoin, effectuent ou non, un *travail émotionnel*. C'est-à-dire, accorder une explication rationnelle à un choix au départ « émotionnellement inacceptable », par la création d'un cadre de raisonnement, souvent constituant une scène sociale telle que le contexte migratoire.

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'une dizaine d'institutions psychiatriques comprenant des Centres médico-psychologiques, des Hôpitaux de jour, des Hôpitaux psychiatriques et des Protections maternelles et infantiles en Ile-de-France ; situées notamment dans les « quartiers chinois » du 3<sup>ème</sup>, du 11<sup>ème</sup>, du 19<sup>ème</sup> et du 13<sup>ème</sup> arrondissement, etc.